



## Association France Palestine Solidarité

Ardèche - Drôme

Association France Palestine Solidarité Ardèche-Drôme

Administration : 253 Route du Bourget 07290 St-Symphorien-de-Mahun

Enregistrée à la préfecture de l'Ardèche sous le N° W263002303

Mail : [contact@afps0726.org](mailto:contact@afps0726.org)

A l'attention des député(e)s du groupe  
socialistes et apparentés

par courriel, Le 1er avril 2026

### **Objet : PPL No 575 dite « Loi Yadan »**

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous apprenons avec étonnement que la « Proposition de loi visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme » pourrait être débattue plus tôt que prévu et possiblement dès demain 2 avril à l'assemblée nationale.

Une fois de plus nous souhaitons vous alerter sur l'immense danger que ferait courir à notre démocratie une telle loi qui musèlerait la liberté d'expression, non pas en protégeant nos concitoyens juifs, mais en protégeant l'état génocidaire qu'est Israël.

La récente loi adoptée par la Knesset israélienne adoptant la peine de mort pour des palestiniens jugés terroristes par une justice douteuse démontre une fois de plus le caractère d'apartheid de cet état puisque ne s'appliquant qu'aux palestiniens, les israéliens en étant exclus.

Israël s'attaque désormais au Liban, avec sa cohorte de morts et de déplacés, de territoires unilatéralement annexés.

Assigner la judéité à l'état d'Israël contrevient à notre esprit laïc et républicain, et ce n'est pas en associant nos concitoyens juifs à ces crimes que nous allons lever l'antisémitisme qui pèse sur notre pays. Il convient au contraire d'établir un distinguo clair entre judéité et état d'Israël.

Adopter cette loi, même amendée ou adoucie, serait un grave coup porté à notre liberté d'expression à la française.

Il convient de la rejeter catégoriquement.

Nous vous écrivons à vous, députés socialistes et apparentés, car vous êtes historiquement de ceux sur qui nous comptons pour préserver notre modèle de société et notre démocratie, et qui pourtant, par votre vote d'abstention, avez laissé passer ce projet en commission des lois le 26 janvier dernier.

Nous comptons sur vous pour un vote sans ambiguïté contre cette loi en assemblée plénière.

Nous restons à votre disposition pour tout échange, et vous prions de croire en nos plus sincères salutations.

Le Conseil d'Administration de l'AFPS 07-26

P/O le secrétaire, Franck Deboise